



N° 715
8-05-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

A l'appel de la FSU, FERC/CGT,
UNSA éduc, SGEN/CFDT

GRÈVE POUR L'ÉDUCATION LE 25 MAI



Mobiliser, agir, élargir pour se faire entendre

URGENT : programmes collège, se saisir des textes

PUBLICATIONS

Commandes à Editions revue EPS, 11 av. du Tremblay, 75571 Paris cedex 12

L'activité gymnique du lycéen

E. Berthiller, J. P. Olinger

Au lycée, apprendre en gymnastique sportive soulève bien des difficultés. Comment amener les élèves à acquérir des savoirs de manière autonome ? Quels outils leur proposer pour qu'ils puissent à la fois s'engager dans l'appropriation des contenus d'enseignement et s'évaluer ?

Cet ouvrage propose des réponses à ces questions.

Prix : 30,50 Euros port compris

L'élève obèse en EPS

Un exemple d'aptitude partielle

Groupe académique de Versailles EPS et Handicap

Comment faire pour que les élèves obèses puissent partager des expériences motrices et surtout apprendre avec les autres ? Les auteurs proposent des projets de développement individualisés, respectueux de l'intégrité physique et psychologique de chacun, sans perdre de vue les objectifs de l'activité.

Prix : 18,50 Euros port compris

Athlétisme, les sauts

F. Aubert, T. Blancon, S. Levicq

Après la présentation des principes d'efficacité transversaux aux 4 sauts (longueur, triple, hauteur, perche) : biomécanique, échauffement, évaluation, renforcement, est proposée une approche originale et complète de chaque saut, historique, réglementaire et technique. Sont développées des situations ludiques abondamment illustrées.

Prix : 36,50 Euros port compris

Libres propos sur l'éducation physique

Didier Delignères et Christine Garsault.

Un ouvrage qui "balaye" le champ de l'éducation physique, en s'émancipant de propos convenus et généralistes comme c'est malheureusement souvent la règle et qui fait des propositions qui nous interrogent. Les auteurs qui ont souhaité provoquer le débat, tout en fournissant des outils aux candidats aux différents concours devraient gagner leur pari.

Rugby

Serge Collinet, Jean Yves Nérin

Les auteurs proposent de modéliser le rugby d'hier et d'aujourd'hui à partir d'un certain nombre de transformations induites par le règlement. Ils considèrent que le "nouveau rugby" est riche de potentialités car il s'accorde aux objectifs poursuivis par l'EPS. Ils cherchent à développer "une approche plus claire, plus simple et plus vivante du rugby".

La natation de course en situation

Nathalie Gal-Petitfaux

Des critères d'observation et des niveaux différents pour observer un groupe d'élèves.

Des axes de travail, des connaissances à construire, des situations d'approfondissement pour intervenir sur les difficultés des pratiquants.

Les principes de la dialectique

Jean Marie Brohm

La dialectique comme théorie des contradictions n'a cessé d'interroger la philosophie et la politique. Cet essai entend exposer la totalité des grandes catégories dialectiques telles qu'elles ont été développées et enrichies.

Prix : 25 euros **Les éditions de la Passion** 128 bis BD de Charonne, 75020 Paris

Et pendant ce temps là...

- Recalculé ? 12,2 millions € d'indemnités... + 9 millions d'€ (stock-options) + 60% de son salaire annuel (2 778 327 €) pour sa retraite, soit 24,6 millions d'€. C'est que touchera Igor Landau, PDG d'Aventis pour son départ...
- Un mort en moyenne toutes les 15 secondes, les accidents du travail et les maladies professionnelles font chaque année dans le monde plus de victimes que les guerres selon l'organisation internationale du travail (2,2 millions de personnes par an !).
- Nicolas Sarkozy, Ministre des finances n'a pas de sous (enfin sauf pour certains) mais il a des idées : il suffit d'ouvrir les magasins le dimanche pour relancer la consommation ! En dehors de la dégradation des conditions de vie des salariés qui seraient obligés de travailler le dimanche, rappelons lui que déjà sur les 2 premiers mois de l'année 2004 nous avons perdu 0,4% de pouvoir d'achat, et ce pour tous les jours de la semaine.
- Les 816 salariés de l'usine LU, licenciés en 2001 ont attaqué le groupe pour obtenir l'annulation de leur procédure de licenciement, estimant qu'il ne s'agit pas de licenciements économiques mais uniquement boursiers.

Assurés MAIF et FILIA-MAIF,
salariés laïques de l'Éducation Nationale,
de la culture, de la recherche ...

VACANCES EN CAMPING AVEC LE G.C.U.

- des tarifs avantageux
- 100 terrains aménagés
- location de mobil-homes sur certains terrains
- une ambiance familiale et conviviale
- des activités de plein air, de détente, de loisirs

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES
72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14

Internet <http://www.gcu.asso.fr> - Courriel gcu@gcu.asso.fr

L'action continue

Les étudiants en STAPS de Valence montent à Paris en vélo pour le 6 mai ! Ils organisent de multiples rencontres dans le 1er et 2nd degré et font signer une pétition, pour le développement de l'EPS à l'école, qu'ils déposeront à l'Assemblée nationale.



SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là. p. 2
- Publications p. 2
- Edito p. 3
- Programmes EPS collège. p. 4
- Rencontre avec le cabinet p. 4
- STAPS p. 5
- Pour plus de postes aux concours . . . p. 5
- Assurance maladie. p. 5
- Retraites p. 6
- Communiqué de presse CAPEPS . . . p. 6
- Rencontre FSU - Fillon p. 7
- Recrutements 2004. p. 8
- Laïcité p. 8
- PERP p. 8
- Grève le 25 mai p. 9
- Chronique n° 10 :
la crise des programmes collèges . . p. 10
- Jeunesse et Sport. p. 11
- Equipements p. 11

Edito

Poursuivre toutes les luttes Ouvrir de nouveaux fronts

Le résultat des élections régionales et cantonales conduit à la situation paradoxale suivante : le gouvernement, échaudé, en rajoute sur le " on vous a compris " et, à travers les propos du Président de la République, affirme vouloir colmater les brèches de la fracture sociale, donne des leçons sur la justice sociale, ne craint pas de "tirer les oreilles" au précédent gouvernement sur des décisions qu'il n'aurait jamais dû prendre, devient visionnaire sur l'emploi. Et en même temps décide de geler, sinon de supprimer du budget 2004, 7 milliards d'euros, conduisant les ministères au pain sec, ceux-la même chargés de mettre en œuvre les grandes déclarations précédentes. On ne peut pas laisser se développer pareille stratégie dont le seul but est bien la continuation de la politique du gouvernement Raffarin II sous de nouvelles formes.

La prochaine rentrée se prépare dans les pires conditions et le gouvernement entend bien poursuivre sa politique de lente asphyxie des services publics, dont celui de l'Éducation Nationale. Cette stratégie est de plus en plus perçue par les personnels qui contestent, beaucoup plus que les années précédentes, les moyens accordés à chacun des établissements ; la grève du 12 mars, ainsi que celle du 2 avril, confirme cette évolution positive même si le débat persiste sur la crédibilité de l'action aujourd'hui.

Le paysage social montre que les salariés mènent des actions. Le niveau de mobilisation n'est pas encore stabilisé et connaît des hauts et des bas, mais il cherche à s'installer dans la durée, parce que chacun sent bien que c'est sur la durée que se jouera l'issue des luttes. Les convergences ne s'opèrent pas comme nous le souhaitons. En même temps, cette question des convergences, si elle est une aspiration juste, ne se construit pas seulement par la simple volonté des uns et des autres. Elle se structure à partir de la perception d'intérêts plus généraux qui fondent une perspective de la société et de ses grands organismes producteurs d'égalité sociale et d'humanité que sont les services publics et tous les mécanismes de protection sociale. Ceux-ci sont violemment attaqués parce qu'ils sont l'antithèse du libéralisme et c'est donc sur eux que nos efforts doivent porter en commun. De ce point de vue, le troisième trimestre va être le moment de cette confrontation que nous allons devoir porter avec beaucoup de détermination, à hauteur de celle que le gouvernement actuel développe.

L'encouragement au développement des luttes dans tous les secteurs n'est pas la résignation au chacun pour soi ; tout au contraire, il vise à combattre pied à pied la politique gouvernementale, là où elle se présente, en lieu et place d'attendre un mouvement général qui se déclencherait par on ne sait quel déclic. C'est cette orientation qui a conduit les quatre fédérations de l'éducation à décider d'une journée de grève le 25 mai.

Voilà la perspective qu'il faut réussir.



Jean LAFONTAN
Secrétaire général

RENCONTRE AVEC LE CABINET

Cette première rencontre avait pour objet de développer nos revendications (1) sur l'ensemble des champs que nous animons. Le Conseiller a été attentif à nos problématiques, connaissant ces questions puisque enseignant d'EPS lui-même. La difficulté demeure bien de les faire prendre en charge par le ministre qui devrait s'exprimer publiquement d'ici quelques jours. Concernant les créations de postes et les postes aux concours nous avons démontré combien le ministre précédent avait pris une option dangereuse pour l'avenir en laissant penser qu'il y avait de nombreux enseignants qui ne travaillaient pas et que l'EPS était correctement traitée dans la mécanique de préparation de la rentrée. Nous avons démontré que cette approche était fautive et que nos revendications sur les recrutements comme sur les horaires étaient pleinement justifiées.

L'ensemble des dossiers doit être repris dans des rencontres ultérieures.

Dans l'immédiat, les mesures de gel de crédits montrent que ce ministère va se trouver dans des situations qui vont l'amener à éviter toute revendication quantitative. Nous sommes loin des déclarations sur la priorité accordée à l'éducation, l'heure est aux restrictions. C'est bien cette orientation qu'il faut mettre en échec.

(1) Place de l'EPS dans les lycées et collèges, sport scolaire et universitaire, installations sportives, formations des maîtres (CAPEPS), services des enseignants, fins de carrière et CPA, extinction des corps.

PROGRAMMES EPS DU COLLÈGE :

Sur la forme et sur le fond, ça ne va pas !

Informé par plusieurs collègues de l'académie d'Aix-Marseille que le projet de programmes d'EPS pour le collège leur était proposé en consultation, dans le cadre de la relecture globale de l'ensemble des programmes, le SNEP a interrogé le ministère et a reçu en retour ledit projet, envoyé dans les rectorats depuis le 23 mars. Le SNEP, pourtant titulaire d'un siège au CSE et intéressé au premier chef, avait été oublié...

Nous avons pourtant joué le jeu de la première phase de concertation, en rencontrant par deux fois (3 juin 2003 et 14 janvier 2004) le "groupe sciences", les responsables de la

se juste aux collègues le temps de prendre connaissance des textes, si les documents leur sont transmis, ce qui ne semble pas être le cas partout. Un travail collectif aurait pourtant été pour le moins utile : bilan de l'existant (les programmes de 1996, 97 et 98), difficultés rencontrées, formalisation des besoins, puis lecture critique du projet au regard de ces réflexions et des modifications proposées, et enfin propositions d'amendements. Il est à craindre que, dans ce contexte d'urgence et d'inorganisation, peu de collègues se lancent, seuls, dans ce travail approfondi, et qu'au final on re-serve l'argument : "Les

courriers du SNEP sur ce sujet. Il nous semble que la commande initiale de "relecture" a été largement dépassée : réorganiser les 3 textes programme EPS actuels du collège, d'accord ; chercher des "cohérences horizontales" avec les autres programmes du collège, pourquoi pas, si telle est la commande et si on ne tombe pas dans le tout transversal, l'instrumentalisation et le risque de dilution de l'EPS (il y a vraiment là une question d'identité disciplinaire et de contenus. La question de la santé, par exemple, pourrait être traitée de façon beaucoup plus ambitieuse) ; mais question explicitation et simplification notionnel-



le, le projet passe à côté de l'objectif, en introduisant sans justification la notion d'expériences corporelles fondamentales, qui remplace les objectifs généraux actuels et en modifie la portée en servant de classification des APSA à côté des 8 groupes ; par ailleurs, le choix d'aller des compétences générales aux compétences de groupes,

DESCO et l'IPR chargé de la relecture (J.L. Mourier) accompagné d'un collègue de son groupe de travail lors de la seconde rencontre. A ces deux occasions, nous avons dit notre opposition à une partie des orientations et formulations proposées, et développé des propositions qui auraient pu faire accord. La lecture du dernier projet montre que nous n'avons pas été entendus.

A propos de consultation :

On peut s'interroger sur cette procédure de consultation : elle est prévue jusqu'au 17 mai, ce qui, vacances de printemps aidant, lais-

collègues n'ont rien dit ; sans doute parce qu'ils sont globalement d'accord ". La façon dont l'administration de l'EN traite cette question des programmes est le meilleur moyen de n'obtenir ni l'adhésion, ni l'engagement des enseignants. Dans les conditions actuelles, nous disons clairement qu'il n'y a pas de réelle consultation.

A propos de relecture :

Les questions de fond seront traitées dans un prochain bulletin, mais d'ores et déjà, le site du SNEP (www.snefsu.net/péda/actualités/dernières_infos) permet d'accéder au projet de texte et à plusieurs

pe, puis aux compétences spécifiques, inverse le sens de l'accord consensuel de 1996 (trame des programmes actuels).

Il nous semble important que malgré les conditions déplorables imposées, le plus grand nombre possible de collègues prennent connaissance de ces documents, et donnent leur point de vue, tant par la voie institutionnelle que par le canal syndical. Pour sa part, le SNEP a d'ores et déjà demandé un report de la date butoir du 17 mai ; il animera, à sa place, le débat professionnel sur ce programme, avec la volonté d'en faire un outil de progrès pour la discipline EPS.

Michel FOUQUET

POUR PLUS DE POSTES AUX CONCOURS 2004, contre les risques futurs, démentir le Ministre

Les raisons d'agir à propos de la création de postes fixes sont multiples.

La réduction des recrutements aux CAPEPS en est la plus urgente ! Le nouveau ministre de l'EN doit être éclairé sur les besoins en emploi en EPS. Nous devons lui révéler où et comment ils sont dissimulés ! C'est un des enjeux majeur du service public de l'Education tout entier : recruter les titulaires nécessaires et revoir les recrutements à la hausse !

Car en effet, année après année, la DHG rogne sur les postes dans toutes les disciplines et en particulier en EPS. Au nom du "on ne peut pas faire autrement", HSA et Blocs Horaires ont été imposés aboutissant à ce qu'une partie des enseignements soit couvert par des moyens provisoires (HSA & BH).

A l'échelle d'un établissement cela peut représenté 10, 15 à 25% des moyens, mais globalement se sont des centaines de postes fixes qui sont détruits. Cette "précarisation des moyens" ouvre la porte à la précarisation des emplois et donc des personnels. C'est une marge importante d'économie pour le gouvernement.

Pour réduire les coûts à tout prix (ici au détriment du recrutement des jeunes STAPS au CAPEPS), au lieu de couvrir ces moyens par des titulaires (d'abord en établissement, puis de TZR) et donc de devoir recruter suffisamment, il lui suffit d'amplifier le "recrutement" des précaires (contractuels, vacataires...) parmi les jeunes STAPS (de quoi se plaignent-ils !). La même logique s'applique pour le remplacement. Ainsi il économise

des emplois de titulaires (qu'il faut payer, retraite comprise).

Dans la logique de ses choix économiques (baisse des impôts ? baisse des ressources pour les services publics) et la croissance amorphe il procède dans la douleur (baisse massive des recrutements) ce qui fait réagir les étudiants STAPS et nous même.

Pour contrer cette protestation, la baisse des effectifs est mise en avant. Elle représente en fait 0,2 élève de moins par classe de même que l'affirmation gratuite d'enseignants d'EPS en trop (mais ça crée le doute dans l'opinion).

Pour contrer ces arguments, nous devons démontrer que les besoins existent. C'est vous qui pouvez le faire. Vous disposez dans vos établissements de la DHG : communiquez d'urgence aux responsables du SNEP de votre académie la situation de votre établissement concernant les moyens précaires (HSA, blocs horaires...) ainsi que les horaires obligatoires non assurés. En les cumulant, tu pourras démontrer à l'opinion publique mais aussi au nouveau ministre combien cela représente d'emplois masqués et combien il est nécessaire d'augmenter les postes aux concours.

En développant ce type d'action, en complément avec des temps forts comme la grève, nous renforçons l'efficacité syndicale. Alors, tous à vos téléphones, vos mèl, contactez d'urgence les militants du SNEP que vous connaissez. Rien n'est définitivement joué, nous pouvons encore peser sur le recrutement de cette année.

Alain BRIGLIA

STAPS

Nous sommes toujours en attente d'une réponse positive du nouveau Ministre à propos des recrutements 2004. Nous voulons croire à une rallonge même si tout plaide en défaveur de cette hypothèse (cf. article sur la réponse de Fillon du 27.4.04 à la question écrite d'une Sénatrice et la lettre de Raffarin aux Députés UMP).

Nous savons que nous butons là sur l'axe principal du gouvernement (Raffarin 2 et 3) : la suppression d'emplois publics comme mode principal de réduction de la dépense publique. Ce qui a été arraché de haute lutte par les chercheurs n'est pas donné pour les concours de recrutement en cours. Sur ce terrain l'action doit continuer sous toutes les formes possibles.

S'agissant maintenant de l'emploi sportif et du projet de décret relatif à l'article 43 de la loi sur le sport.

Sous la pression du mouvement unitaire et puissant des étudiants, des formateurs et des enseignants, le MEN semble vouloir enfin prendre ses responsabilités et afficher ses exigences quant à l'avenir des 55 000 étudiants sportifs dont il a la charge. Après une réunion de travail réunissant à la DES tous les acteurs du mouvement du 2 avril dernier, le MEN vient de transmettre à Jean-François Lamour des propositions d'amendements plus conformes aux intérêts des étudiants STAPS. Il reste maintenant au Ministre de l'éducation à résister politiquement à l'offensive en règle de la super structure sportive nationale (voir l'article de P. Delacroix).

La mobilisation doit se poursuivre en s'adaptant au nouveau contexte et en intégrant les contraintes de la vie universitaire.

Alain BECKER

SENAT

Réponse faible

A une question posée par la sénatrice Hélène Luc concernant la situation des STAPS, le gouvernement n'a pas osé reprendre l'antienne de Ferry sur les nombreux enseignants qui ne feraient rien mais garde l'argument, le plus invraisemblable qui soit, sur la diminution des effectifs scolaires. On sait que cette baisse concerne 0,2 élève par section !! Ne voulant pas assumer publiquement les suppressions de postes de fonctionnaires au nom



de leur coût pour les finances publiques, le gouvernement se justifie comme il peut... Cette réponse n'est pas offensive et traduit le fait que les multiples actions autour des STAPS et des autres disciplines a marqué des points. Raison de plus pour ne pas faiblir sur nos actions et arguments.

ASSURANCE MALADIE

Il est urgent de se mobiliser !

Le nouveau ministre de la santé, P. DOUSTE-BLAZY enfonce le clou et présente un calendrier.

Un "schéma" de réforme de l'assurance maladie (gouvernance, organisation du système des soins, qui aurait semble-t-il l'aval de la mutualité) doit être présenté aux partenaires sociaux avant le 4 mai, un projet de loi transmis au Conseil d'État mi-juin et à l'assemblée au mois de juillet...

Quant au financement, le Ministre reste discret, les mesures prises seraient renvoyées à la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

Le MEDEF renouvelle sa proposition de créer "une agence nationale de santé".

Le Ministre annonce "qu'il faut refonder ce qui a été construit en 1945, c'est-à-dire cette solidarité nationale, cette sécurité sociale...", mais il rappelle que les dépenses de santé sont "incontrôlables" et vont continuer d'augmenter.

Le déficit actuel de 10 milliards d'euros en 2003 est essentiellement dû à une insuffisance de ressources liée au ralentissement des recettes occasionnées par la croissance du chômage.

Rappelons que les exonérations des cotisations patronales et que la dette patronale s'élèvent à elles deux à plus de 4 milliards d'euros, milliards que l'État doit aux caisses de la Sécurité Sociale !

La notion de "panier des soins" refait surface. Le gouvernement veut baisser de façon drastique les dépenses prises en charge par l'assurance maladie obligatoire et aussi favoriser l'ouverture aux complémentaires (mutuelles et assurances privées), donc aggraver encore davantage les inégalités en matière d'accès aux soins.

Ce projet de réforme ouvre les portes à une privatisation du système de santé.

Le plan hôpital 2007 qui annonce des critères de gestion privée (comme la tarification à l'acte) favorise également l'ouverture vers une privatisation.

Il est urgent que tous les citoyens, les syndicats, les professionnels de santé, les mutuelles se mobilisent pour qu'une réelle réforme de l'assurance maladie soit mise en place qui permette une autre organisation du système de santé, un égal accès à des soins de haut niveau pour tous, et qui assure un financement solidaire.

Sophie DUQUESNE

RETRAITES

Un dossier qui n'est pas clos

Dès les premières rencontres avec les nouveaux ministres de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale la FSU est intervenue pour dénoncer les conséquences de la réforme de la retraite sur les personnels.

En premier lieu les femmes sont particulièrement pénalisées. Elles sont les plus frappées par la précarité, le chômage, le temps partiel. Les écarts de pension qui existaient entre les hommes et les femmes vont s'aggraver non seulement par l'allongement de la durée de cotisation et la mise en place de la décote mais aussi par la réforme de la bonification pour enfants.

La FSU et le SNEP continuent d'intervenir sur cette dernière question.

Un appel vient d'être réalisé qui s'intitule "nous ne serons pas les sacrifiées de la réforme des retraites".

Il est possible de le signer et d'adresser des témoignages.

Il est disponible sur le site : <http://www.situnitaure.org/>

Sur le dossier des fins de carrières

Compte tenu de la spécificité du métier d'enseignants d'EPS, de nombreux collègues en EPS utilisaient le CFA et la CPA.

Le CFA est quasiment en extinction et les nouvelles modalités de la CPA sont fort peu attractives : non seulement les conditions pour l'obtenir se sont durcies, mais les conditions de rémunération sont peu incitatives.

La transition brutale d'une formule à une autre mais aussi le fait que les enseignants sont obligés de partir au début de l'année scolaire, a privé de nombreux enseignants d'un départ en CPA ancienne formule, notamment pour les enseignants qui ont atteint leur 55 ans entre septembre et décembre 2003.

Nous venons d'adresser un courrier aux ministres de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique sur ce dossier pour que le vœu que la FSU avait fait adopter au Conseil Supérieur de la Fonction Publique soit accepté :

"Les agents âgés de 55 ans au moins, le 31 décembre 2003, bénéficient des modalités antérieures de la CPA quelle que soit la date de leur entrée dans le dispositif".

Dominique DELIGNY

Communiqué de presse

CAPEPS

Le Ministre change,... la provocation ministérielle continue

Depuis plusieurs semaines, les étudiants STAPS, soutenus par les formateurs et les enseignants d'EPS mènent l'action en particulier pour l'augmentation du nombre de postes aux concours.

Le jury du CAPEPS externe, dont 80 % des membres ont signé une pétition de soutien aux étudiants proposait, avec son président, de porter à 2 100 le nombre d'admissibles pouvant passer le deuxième groupe d'épreuves.

La liste des admissibles à ce concours est connue depuis hier soir. Ils sont au nombre de 1 651. L'avis du jury et de son président n'a donc pas été suivi.

Les résultats du CAPEPS interne confirment le chiffre de 120 reçus, mais comme l'an passé, aucune liste complémentaire n'apparaît.

Enfin, au concours réservé, des candidats avec 12 de moyenne n'ont pas été recrutés.

Ces éléments sont-ils le signe annonciateur d'un refus ministériel de revenir sur les décisions prises par Luc Ferry concernant la baisse des recrutements aux concours en EPS ?

François Fillon prendrait ainsi la responsabilité de mettre de l'huile sur le feu en ne reconnaissant pas les besoins de l'Éducation Physique et du Sport Scolaire.

PREMIERE RENCONTRE AVEC F. FILLON

La FSU a rencontré le nouveau ministre de l'Education Nationale le 15 avril après midi.

La délégation a rappelé les exigences des personnels : l'amélioration du service public afin de répondre aux besoins de formation des jeunes et d'être en capacité de lutter efficacement contre l'échec scolaire ainsi que la revendication d'une politique ambitieuse en ce domaine.

Dans ce cadre elle a mis en avant un ensemble de dossiers portés par les personnels dans leurs luttes et qui impliquent des réponses urgentes et des engagements forts de la part du ministre :

- les recrutements, avec à la fois l'exigence d'une augmentation des postes aux concours dès 2004 et celle d'une programmation pluriannuelle qui permette de faire face aux départs à la retraite, de répondre aux besoins nouveaux et de résorber la précarité.
- les transferts de personnels TOS dans le cadre de la décentralisation : la FSU a renouvelé son exigence d'abandon de cette mesure et son souhait que l'ouverture de discussions annoncées par le Premier ministre permette d'y aboutir rapidement.
- Les moyens de la rentrée 2004 avec notamment l'abandon des suppressions de postes aussi bien d'enseignants que d'administratifs et la nécessité de créations pour répondre aux besoins démographiques.
- Le dossier des surveillants et des aides éducateurs : nombre pour faire face aux besoins mais aussi maintien du recrutement de MI-SE.
- Situation de l'enseignement supérieur et de la recherche avec notamment les rejets d'habilitations qui mettent en cause les formations supérieures et l'exigence de négociations à engager sans délai sur le budget 2005 et le projet de loi de programmation et d'orientation.
- Rémunérations et débuts de carrière en relation avec la nécessité d'assurer l'attractivité des métiers.

La FSU a également rappelé son exigence de voir reprendre le dossier des retraites en soulignant la responsabilité particulière du ministre de l'éducation sur un certain nombre de points (femmes, prise en compte des années d'études, CPA...). Elle a demandé un moratoire immédiat sur la délocalisation du CNDP.

Elle a souligné sa volonté de continuer à débattre des nécessaires améliorations du système éducatif et d'être force de proposition mais également de la nécessité pour le gouvernement de

Serge Chabrol est intervenu spécifiquement sur la question des STAPS et de l'EPS. Il a mis en garde le ministre sur l'erreur qui consisterait à penser que la mobilisation va s'éteindre pour cause de vacances alors que 8000 candidats viennent d'apprendre qu'ils ne sont pas admissibles au CAPEPS externe ou pas reçus à l'interne, qu'ils ont vécu comme une provocation le nombre d'admissibles comme les enseignants d'EPS, en grève le 2 avril, ainsi que l'affirmation ministérielle reprise par les IA et les recteurs d'un prétendu "excédent d'enseignants d'EPS". Il a insisté sur les différentes questions dont est porteur le mouvement actuel et qui nécessitent des réponses rapides et positives. Il est également intervenu sur les postes aux concours, la reconnaissance des diplômes STAPS pour l'emploi sportif et la responsabilité sur ce dossier du MEN, avec le MJS, les conditions d'études en STAPS, l'avenir de la filière STAPS dans le cadre de la réforme LMD, le nécessaire plan de développement de l'EPS et du sport scolaire.

faire les gestes concrets qui permettent de rétablir la confiance.


De son côté F. Fillon, qui s'est montré très attentif, a d'emblée affirmé qu'il s'agissait d'un échange et qu'il ne fallait pas compter de sa part sur des prises de positions précises. Affirmant sa conviction que le service public d'éducation était une des clés déterminantes de l'avenir de la France et que rien ne pouvait se faire sans l'adhésion des personnels, il a insisté sur l'importance du dialogue social : pour lui il s'agit de le mettre en pratique sur tous les thèmes où il est possible d'avancer.

Il a mis en avant quelques thèmes : la décentralisation, en indiquant que la question du transfert des TOS relevait d'un débat politique et de l'autorité du Premier Ministre, mais qu'il était prêt à discuter des garanties pour le service public et les personnels ; la précarité, avec un travail à faire dans la suite du protocole Sapin ; la formation des personnels, qui doit être une vraie priorité ; les carrières ; les recrutements d'enseignants, en disant travailler sur les concours 2004 et avoir conscience de la nécessité d'une "perspective pluriannuelle" ; la recherche avec la préparation de la loi de programmation et d'orientation.

Pour l'essentiel le ministre s'est dit pour l'instant dans l'impossibilité d'être plus précis ; il a cepen-

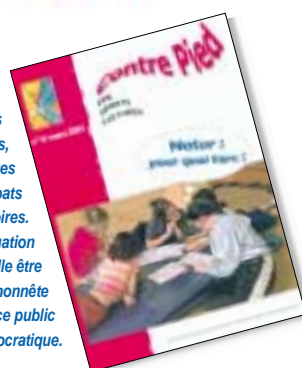
dant confirmé que les procédures de recrutement pour les postes créés dans le supérieur (et qui figureront dans une loi de finances rectificative) seront pourvus début 2005 et qu'il s'exprimerait dans quelques jours sur les concours de recrutements d'enseignants 2004.

La FSU a souligné que ces thèmes, recoupant partiellement les revendications qu'elle avait avancées, ne pouvaient constituer des réponses suffisantes et qu'il était urgent d'aller au-delà et de montrer que les attentes des personnels étaient effectivement entendues : elle renouvelle son exigence que de premières réponses soient apportées au plus vite.



La notation, dans les paroles d'élèves et de profs, dans les pratiques et dans les débats contradictoires.
La notation-évaluation peut-elle être un outil honnête d'un service public d'éducation démocratique.

N° 14



Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)
du n° 14 de Contre pied : } X 12 € (+ 2 € de port)

Noter :
pour quoi faire ? }

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source
(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

TITULARISATIONS 2004, choix délibéré d'aggravation de la précarité, de recul de l'emploi public

La chute des recrutements 2004 affecte de façon spectaculaire les recrutements externes, mais a aussi pour conséquence une baisse inacceptable du potentiel de titularisation (plan Sapin, concours internes). La réduction massive des dépenses et des emplois publics contribue à l'aggravation de la précarité

Les engagements de la loi Sapin (résorption de la précarité) ne seront pas tenus. Sur l'ensemble des disciplines, les concours réservés sont en baisse de 42,9% par rapport à 2003, les possibilités de titularisation par examen professionnel de 62,9%.

Le ministère explique la baisse des postes au concours réservés par une réduction constante des inscriptions alors que des centaines de contractuels sont actuellement au chômage ou contraints d'accepter de simples vacations hypothéquant gravement leurs droits sociaux et les empêchant d'accumuler l'ancienneté requise pour ces concours dont c'est l'avant-dernière session.

Le ministère justifie la baisse de 58% des postes offerts en EPS (95 en 2003, 40 en 2004) par un recul de 10,82% des inscriptions, la barre d'admission passe de 8/20 en 2003 à 12/20 en 2004. Ces procédés reviennent aussi à priver de titularisation un volant important de maîtres auxiliaires à l'issue du plan et mettent en évidence le choix de la précarité fait pour les personnels de l'EN.

Le nombre de postes aux concours internes (ouvert aux titulaires de la fonction publique, aux non titulaires - voie de titularisation principale des vacataires - , aux MI/SE, aux assistants d'éducation...) est maintenu mais l'augmentation du nombre des candidatures les rend plus sélectifs. Si l'emploi public recule sur tous les fronts, les choix qui sont fait par le MEN favorise la hausse des recrutements dans le privé, l'exemple en est donné par les concours internes de notre discipline :

*pour des épreuves communes ,un jury commun,
aux mêmes dates à Vichy*

CAPEPS interne

1556 inscrits
120 postes
taux de réussite : 1/13
barre d'admission : 11.27/20

CAER

concours de recrutement interne de l'enseignement privé

607 inscrits - 251 postes- 204 admis
taux de réussite : 1/3
barre d'admission :8/20

Michèle CHARPIN

LAICITE

La petite dizaine de lignes de la loi du 15 mars 2004 a donné lieu à un projet de circulaire d'application de 9 pages. La presse s'en est largement emparé. Nous en avons contesté le contenu lors d'une audience auprès de la Direction des affaires juridiques. Cette circulaire, sous la pression de divers groupes, laissait la possibilité de confondre des tenues traditionnelles avec des tenues religieuses, de porter un bandana comme forme discrète d'appartenance religieuse, donnait aux Chefs d'établissement des pouvoirs en dehors de tout avis des équipes pédagogiques ou éducatives, en profitait pour contester les signes de propagande politique et mettait en place un dialogue qui compliquait plus la situation qu'elle n'aidait à la solution des problèmes. Visiblement nos arguments ont été entendus et le gouvernement semble aller dans le sens d'une simplification et d'une clarification sur tous ces problèmes. Rendez-vous au CSE du 17 mai.

PERP (Plan d'épargne Retraite Populaire)

Judi dernier, les décrets d'application de ce dispositif prévu par la loi Fillon ont été signés par le Premier Ministre.

Un communiqué de presse du gouvernement vante le nouveau produit.

"Avec la création du PERP, le gouvernement traduit l'engagement qu'il avait pris d'offrir davantage de liberté aux personnes actives pour mieux préparer leur retraite, tout en préservant le régime par répartition qui demeure, grâce à la réforme, le socle de notre système."

Le nouveau produit, qui n'a de populaire que le nom, est un contrat individuel et facultatif. Le souscripteur verse des cotisations et reçoit à la retraite une rente complétant la retraite.

Contrairement à ce que vante, le communiqué de presse du gouvernement, le PERP, sous couvert de liberté (chacun a le choix de le souscrire), favorise ceux qui ont des revenus déjà élevés. En effet, qui a les moyens aujourd'hui de pouvoir souscrire un plan d'épargne facultatif.



De plus, pour rendre le système attractif, les placements seront déductibles des impôts, somme pouvant aller jusqu'à 23 700 € par an.

Non seulement ce sont les catégories les plus aisées qui peuvent en bénéficier, mais en plus cela contribue à diminuer les recettes de l'état pour satisfaire les besoins sociaux.

Le PERP contrairement à ce qui est dit n'offre aucune sécurité, les placements financiers ainsi réalisés seront soumis aux aléas de la bourse, les retraites américaines en ont fait les frais, il y a quelques années.

Seul le système par répartition offre de réelles garanties. Ce sont les cotisations versées par les actifs qui sont directement reversées aux retraités. La solidarité entre les générations est réalisée et acceptée. La répartition assure un niveau futur de retraite fixant un taux de remplacement du salaire.

C'est pourquoi, il faut le défendre. La loi Fillon organise une baisse programmée des retraites, le PERP va contribuer à aggraver les inégalités.

Il faut donc continuer à se mobiliser pour que le dossier des retraites soit réouvert.

Dominique DELIGNY

Il faut agir sans aucun doute !

GRÈVE LE 25 MAI

C'est maintenant qu'il faut agir !

Tous ceux qui suivent aujourd'hui les questions sociales doivent convenir que de nombreux mouvements se développent, de façon unitaire, dans divers secteurs : EDF, SNCF, Postes, Education et dans de nombreuses entreprises privées, frappées par les suppressions d'emplois. Les questions que nous portons depuis le mouvement du printemps dernier et qui posent avec force l'exigence de mouvements plus larges ne recueillent, dans l'immédiat, aucun écho effectif auprès de ceux qui aujourd'hui s'engagent dans l'action. La question est-elle invraisemblable ? On doit penser que la façon dont les politiques gouvernementales s'inscrivent dans chacun des secteurs, conduisent à organiser d'abord la riposte, la plus massive possible, sur le lieu même du travail, afin de préserver tout ce qu'il y a à défendre ici où là. La question de l'élargissement doit naître de la conviction que les intérêts que porte chaque secteur en lutte est bien compris par ceux qui ne le sont pas et qu'ils pourraient s'y engager et participer à un mouvement plus vaste. Cette construction de l'action, aussi stimulante soit-elle pour la réflexion, ne doit pas conduire chacun à attendre la mise en mouvement des autres afin de réaliser cette conjonction tant souhaitée. Lorsque les luttes se développent, elles ont leur propre dynamique, liée à la spécificité des questions et des revendications des personnels qui subissent ici telles

remises en cause, différentes de là et d'ailleurs. Certes, en se hissant à des niveaux de généralité dans les explications on peut facilement démontrer qu'il y a des bases communes à toutes ces actions qui devraient pouvoir déboucher sur un " tous ensemble ". Dans la réalité, cela ne se passe pas comme cela. Il ne faut pas pour autant penser que l'action commune est



sans avenir ou du moins sans perspective proche. L'urgence est que l'action se développe massivement et de façon unitaire là où elle s'impose, qu'elle se fasse largement connaître et qu'elle démontre aux trop nombreux salariés hors de toute préoccupation d'action, que des avancées sont possibles. Ne cherchons pas à coordonner des actions virtuelles, cherchons à impulser partout des actions réelles.

C'est cette forme de pragmatisme revendicatif qui a vraisemblablement permis de développer la contestation de la politique gouvernementale et l'isoler d'une partie de la population dans les votes régionaux et cantonaux. Le ministre à toutes les données en main, il s'est peu répandu sur le gel de ses crédits et laisse tous les dossiers les plus urgents en l'état. Il se refuse à prendre la mesure des questions posées, notamment la politique de l'emploi et des salaires, et pense que les tergiversations sont bonnes conseillères. Il ne répond à aucune des questions qui lui ont été posées, ensemble et de façon séparée, par chacune des fédérations de l'Education. Il a en point de mire la fin d'année scolaire et les vacances pour " gérer " la situation à sa guise ; c'est cette liberté que l'on ne peut pas lui laisser et c'est pour cela que nous avons décidé d'une journée de grève le 25 mai et qu'il faut faire de cette journée un moment fort avec les parents, l'opinion, les médias, sur les urgences de l'heure. Les personnels IATOSS ont aussi décidé d'un rassemblement national, le 18 mai, parce que le gouvernement entend poursuivre sa politique de transfert des missions et des personnels.

Dans le même temps des décisions s'organisent sur les problèmes de l'assurance-maladie. Cette question qui touche toute la société française doit donner lieu à un rassemblement, le plus large qui soit, afin de contester chaque mesure qui viserait à défaire un système qui a fait de la solidarité le fondement de son existence.



Tous les personnels en grève le 25 mai 2004

A ce jour, 30 avril, le nouveau ministre François Fillon n'a apporté aucune réponse au courrier des fédérations et aux principales revendications des personnels.

Comme son prédécesseur et contre l'avis de 20 présidents de région sur 22, il confirme vouloir maintenir les transferts de missions et des personnels, notamment TOS.

Tous les personnels – enseignants et IATOSS – doivent s'opposer à une décision qui va à l'encontre de la cohérence de l'équipe éducative et du bon fonctionnement du service public d'éducation.

La prochaine rentrée scolaire, faute de moyens supplémentaires, sera marquée par un recul important dans de nombreux secteurs, en particulier :

– dans le 1er degré, l'augmentation des effectifs aura pour conséquences :

- le recours massif aux listes complémentaires,
 - l'utilisation, comme variable d'ajustement, des postes en école maternelle ou dans l'enseignement spécialisé,....
 - l'augmentation du nombre d'élèves par classe.
- dans le second degré :
- de nombreuses sections supprimées en lycées professionnels et technologiques,
 - dans un grand nombre de collèges et de lycées, des enseignements en langues vivantes, anciennes, disciplines artistiques sont remis en cause ; des dédoublements et des dispositifs d'aide et de soutien sont supprimés ; des moyens sont " récupérés " dans les ZEP...
- dans le 1er degré, comme dans le second

degré sera encore accentué le déficit de l'encadrement éducatif : MI-SE et AE.

– dans l'administration scolaire, la suppression de 1100 emplois va détériorer le fonctionnement et les conditions de travail.

L'insuffisance des postes aux concours dans le 1er degré et la baisse drastique dans le second degré hypothèquent l'avenir. La précarité et le recours aux heures supplémentaires vont se renforcer.

La politique éducative menée par ce gouvernement va à l'encontre de la réussite de tous les élèves et de tous les étudiants.

Devant une telle situation, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-EDUCATION appellent l'ensemble des personnels de l'éducation à se mettre en grève et à manifester le mardi 25 mai 2004.

Paris, le 30 Avril 2004

Une rébellion pédagogique et politique salutaire !

Cette dernière chronique du cycle des 10 chroniques prévues va présenter quelques particularités pour trois raisons :

1 : elle a déjà été écrite dans une version courte dans le cadre de l'article paru dans le numéro 299 de la revue EPS.

2 : il en existe une version longue et très complète dans le n°5 de la revue Contre Pied (encore disponible. " La chance d'une crise " complétée par l'ensemble des autres articles ainsi que dans le bulletin spécial Histoire SNEP/Centre EPS et Société) (2).

Les faits : le 10 juillet 1995, pendant la séance du conseil supérieur de l'Education Nationale, le ministre François Bayrou retire, suite à une demande du SNEP, le projet de programme EPS pour les classes de sixième, présenté par les présidents de l'IG et du GTD. Une nouvelle négociation va alors être ouverte pour aboutir en 1996 à des textes plus acceptables, assortis de documents d'accompagnements qui seront appréciés

Pourquoi et comment en était-on arrivé là et pour quel enjeu ?

Pendant les années 80 et début 90, la noosphère " EPS " est agitée par le débat classique entre approche " culturelle " et approche généraliste et animée d'une volonté de compromis, mais elle subit une forte pression institutionnelle pour que des programmes soient produits, gage d'une " reconnaissance " complète pour la discipline.

Février 1993, un texte Pineau-Hébrard lance l'opération louable dans son principe " d'écriture concertée des programmes ", le texte se référant cependant à la classification, inspirée de Parlebas, des 5 domaines. Au lieu d'un compromis, c'est une alliance opportuniste de fait Pineau-Parlebas sur les principes de ce dernier.

Mars 93, le décret sur l'évaluation au bac impose ces notions. C'est le 1er coup de force qui compromet la consultation promise, Pineau utilisant le texte du bac comme argument d'autorité pour l'imposer dans les programmes (ce que Gilles Klein semble oublier). Ce forcing sera poursuivi avec le Schéma directeur publié en mai 94. Une nouvelle chance s'ouvre cependant pour une nouvelle discussion avec la consultation obtenue en octobre 94 mais IG et GTD persistent dans leur surdité. Le SNEP décide alors en janvier 95 une riposte publique nationale et appelle à dire non à ce qu'il considère comme une mise en cause de l'identité professionnelle. Malgré tout, en mars 95, le projet de programme de l'IG et du GTD maintient les conceptions

contestées alors que le CNP appuie nos propositions plus proches de l'esprit de la charte des programmes. Un nouveau bulletin spécial est publié, de très nombreuses réunions sont tenues avec les collègues, le congrès de Montargis va confirmer l'orientation pédagogique défendue.

Cependant début juillet 95, alors que les institutionnels s'obstinent, le ministre sera sensible à notre argument " vous ne trouvez pas que cela fait désordre si le syndicat qui a la confiance de 80% la profession vote contre des programmes que cette profession sera tenue d'appliquer ? ". Mais, cette attitude, somme toute démocratique, du ministre n'empêchera pas certains (Parlebas notamment) de parler de coup de force du SNEP, de tractation de couloirs et de fustiger " l'acharnement didactique ", le dépit probablement.



Une négociation qui va durer six mois est alors ouverte. Les échanges avec les représentants de l'IG, du GTD, de la DLC et aussi du CNP sont fructueux et sérieux. En parallèle et en cohérence un nouveau texte sur l'évaluation, qui ne fait pas référence aux " domaines ", est élaboré fin 95. Pour sa part le syndicat organise une large consultation de très nombreux militants pédagogiques et rédige entre septembre 95 et mars 96 un texte de principes, préparatoire à la rédaction du programme. La revue EPS de décembre 1995 publie notre point de vue sur les enjeux politiques et pédagogiques. Les 30 et 31 mars 1996, le SNEP réunit en colloque 500 collègues sur le thème " ce qui s'apprend en EPS " et y trouve de fortes confirmations à ses orientations. La création du centre " EPS & Société " est annoncé à cette occasion.

Un nouveau texte plus positif est soumis au Conseil Supérieur du 18 avril 1996 ; le SNEP s'abstient compte tenu de l'absence des documents d'accompagnement qui auraient dû être en fait un élément clef du programme lui-même, puisqu'ils devaient énoncer les niveaux précis de

compétence à atteindre dans chaque activité physique particulière (à l'inverse, la notion maintenue de compétence de groupes nous a semblé contestable) ; le texte sera quand même approuvé mais avec beaucoup d'abstentions de natures différentes. Les documents d'accompagnement ne sortiront qu'en septembre 1997, ils seront appréciés mais aucun dispositif d'actualisation de ces documents n'a, hélas, été mis en place. De contenus voisins, les programmes 5e/4e seront publiés, puis 3e, lequel sera assorti de ce principe intéressant " l'évaluation porte sur les compétences spécifiques véritables attachées à une activité particulière ", ce qui est une façon de souligner que le " général ", le fondamental sont présent et intégrés et s'apprennent dans le " particulier " et que tout cela se concrétise dans une performance scolaire pertinente.

Rappelons les raisons de fond de l'intervention du SNEP : elles sont inséparablement pédagogiques et politiques et dans le droit fil des orientations du courant Unité et Action élaborées dans les années 60 avec sans doute un langage différent. Elles se fondent sur une visée humaniste et progressiste qui affirme que le développement maximum du sujet passe par une appropriation critique des produits les plus élaborés de la culture humaine, culture physique incluse. Les programmes doivent être le moyen de garantir cette démonstration culturelle effective.

C'est cette option " culturaliste " qui permet de répondre au mieux à l'exigence politique du droit démocratique d'accès de tous à la culture universelle. Ce courant a dû mener une lutte sur deux fronts : contre la dérive vers l'animation sportive et contre les conceptions généralistes dont la dernière version repose sur une classification abstraite, informationnelle des conduites motrices. Tout ceci, justement, pour mieux combattre les inégalités sociales et l'échec scolaire en EPS, d'où l'importance, enfin, de poursuivre la construction d'un enseignement " fondamental " des APSA.

Le débat a continué à propos des lycées. Aujourd'hui, la proposition pour les collèges semble constituer un sérieux retour en arrière. Alors 2004, bis repetita ?

Jacques ROUYER,
Président du centre EPS et société

(1) Dernière chronique de la série. Vous pouvez retrouver l'intégralité sur le site du centre EPS et société.

(2) Disponible sur commande.

CURIEUX RASSEMBLEMENT CONTRE LES DIPLÔMES DE LA FILIÈRE STAPS

Tour à tour le CNOSEF, le syndicat national des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports (SNIPJS-UNSA), le syndicat des moniteurs de ski, l'association des directeurs techniques nationaux, se sont positionnés pour refuser que les diplômés de la filière STAPS ouvrent droit à l'emploi sportif.

Ceci avec principalement les arguments suivants :

- Les formations de la filière STAPS se limiteraient à former des enseignants d'EPS.
- Les formations et les diplômés du Ministère de la Jeunesse et des Sports : BE et BPJEPS sont les seuls qui correspondent aux besoins des clubs et du secteur sport.

Cette position semble donc ignorer :

- que depuis plusieurs années la filière STAPS a diversifié ses cursus de formation
- que les clubs sportifs ne constituent pas le principal gisement d'emplois faute de moyens financiers
- qu'actuellement c'est le secteur privé des

métiers de la forme, le secteur de la gymnastique volontaire, du 3ème âge qui utilisent comme support de multiples activités et qui constituent les principaux gisements d'emplois – que la presque totalité des candidats aux concours de la filière territoriale des APS et au concours du professorat de sport sont issus de la filière STAPS.



Cette position si elle était suivie, aboutirait à offrir le chômage aux milliers d'étudiants de la filière STAPS qui échouent au CAPEPS ou aux autres concours de recrutement de la fonction publique. Ainsi on réglerait, sur le dos des

jeunes, le fait d'avoir choisi telle ou telle filière de formation. C'est pour nous inacceptable et un recul par rapport à la réglementation actuelle. Les titulaires du DEUG STAPS n'avaient-ils les mêmes prérogatives que les titulaires du BEESAPT ?

Le décret d'application de l'article 43 du 18 octobre 2002, ne reconnaissait-il pas de droit les diplômes délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture comme ouvrant droit à l'emploi sportif.

Pour notre part, nous nous sommes toujours positionnés pour la création d'un grand service public de formation aux métiers du sport en relation avec le mouvement sportif (proposition reprise dans la loi sur le sport de 1984), associant les cultures et compétences spécifiques des deux Ministères.

Nous continuerons à agir pour que les discussions reprennent entre les 2 principaux Ministères concernés.

Pierre Delacroix

ÉQUIPEMENTS POUR L'EPS :

la responsabilité des Conseils Généraux et Régionaux

A lors que de trop nombreux Conseils Généraux et Régionaux continuent à construire, agrandir, rénover des collèges et lycées sans aucune installation pour l'EPS et à nier leur responsabilité dans ce domaine, des avancées très importantes sont enregistrées dans d'autres départements et régions.

Elles sont à mettre à l'actif du SNEP et de la profession, dont les interventions sont facilitées depuis la parution du référentiel "les grandes salles pour l'EPS".

Concernant les lycées, il faut noter les efforts de la région PACA qui, dans le cadre d'un plan pluriannuel, réalise un gymnase 24 m x 44 m (ou plus), un mur d'escalade et un plateau d'athlétisme et sports collectifs (pour la seule année 2003 l'investissement est de 9,3 millions d'euros). Le Nord-Pas-de-Calais réalise 8 à 10 opérations par an sur la base du gymnase "SNEP" 26,30 m x 48,20 m.

La Haute-Normandie inscrit dans un plan, la construction de salles de 54 m x 24 m et, en fonction de la taille de l'établissement, de salles annexes.



La Corse vient de voter une programmation pluriannuelle de constructions, à hauteur de 30 millions d'euros sur 7 ans.

Les départements du Gard, du Val-de-Marne et des Bouches-du-Rhône, ont décidé, pour leurs collèges, de construire eux aussi des gymnases 26,30 m x 48,20 m.

Cette liste non exhaustive doit encourager le SNEP à tous les niveaux et les équipes pédagogiques d'établissements, à s'adresser d'urgence aux nouvelles majorités issues des élections départementales et régionales, pour exiger que les inégalités devant le service public obligatoire d'enseignement de l'EPS soient enfin corrigées.

De nombreux candidats se sont déclarés ardents défenseurs du système éducatif. Élus, ils doivent passer aux actes et, pour les aider, nous devons leur faire connaître nos besoins !

Martine LE FERRAND